


DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le 
ID : 069-216900621-20240418-02_04_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18/04/2024

Date de convocation : 12/04/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Aurélie CARTERON, Arnaud MOUNIER, Guillaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD, Yoan MAMMERI, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 02.04.24

OBJET : APPEL A PROJETS PARTENARIAT TERRITORIAL 2024 : DEMANDE DESUBVENTION POUR « MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DU STADE MUNICIPAL »

Le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande".

Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

Le projet de travaux pour la réfection du stade, s'inscrit dans le respect des orientations de projets soutenus par le département en vue de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des services du Département du Rhône, à savoir :

Montant HT des travaux : 695 000 € HT

- Fonds Propres	205 000 €
- Région	100 000 €
- DETR	200 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

1° - DE DEPOSER auprès des services du Département du Rhône un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet collectivité.

2° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance
ARNAUD MOUNIER



A blue ink signature, likely of Arnaud Mounier, written in a cursive style.